Economie

Etre étudiant et entrepreneur, c'est désormais possible à Mayotte



Le Centre Universitaire et de Formation de Dembéni

S'installer comme loueur de vélos électriques ou vendeurs ambulant de pains au chocola sur le campus... Qui n'a pas eu envie de créer sa boite tout en étant frileux à l'idée de lâcher ses études. Même si ça n'est pas simple de marier les deux, deux outils vous en offrent les clés: le Statut National Étudiant Entrepreneur (SNEE) et le Diplôme Étudiant-Entrepreneur.

C'est l'ouverture du PEPITE Mayotte en octobre 2020 qui a tout déclenché. Les Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) accueille les étudiants-entrepreneurs sous un des deux statuts : Le Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE) pour les étudiants en cours de formation post baccalauréat et le Diplôme Étudiant-Entrepreneur (D2E) à destination des jeunes déjà diplômés et des personnes disposant du baccalauréat (ou équivalent) souhaitant se former tout en développant son projet de création d'entreprise.

Demander le SNEE est possible à partir du baccalauréat ou un niveau équivalent. Les projets peuvent être individuels ou collectifs, à finalité économique et/ou sociale, innovants ou non, technologiques

ou non.

Quels sont les avantages du SNEE?

Le SNEE offre un cadre approprié pour entreprendre et étudier en même temps. Avec le SNEE, l'étudiant en cours de formation a la possibilité de travailler sur son projet en parallèle de ses études, tandis que le jeune diplômé retrouve le statut d'étudiant pour travailler son projet en s'inscrivant au Diplôme Étudiant-Entrepreneur. SNEE permet également d'avoir accès à des prestations délivrées dans le cadre du PEPITE : accompagnement individuel et collectif, double tutorat (académique et issue du monde économique), accès à l'espace de coworking du PEPITE, accès aux ateliers et formations.

Comment obtenir le SNEE?

La candidature est à déposer sur <u>la</u> <u>plateforme nationale du SNEE</u>. Le statut d'étudiant-entrepreneur est délivré à une personne au regard de la réalité, de la qualité du projet entrepreneurial et des qualités du porteur de projet, notamment sa motivation. La sélection des candidats est réalisée lors d'une présentation du projet devant les membres du comité d'engagement du PEPITE.

Contact et renseignement : pepite. mayotte@univ-mayotte.fr